

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Sébastien Bélair
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 3.1) Présentation du plan de main d'œuvre 2023;
 - 3.2) Adoption du plan de main-d'œuvre 2023.
4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1) Avis de motion de dépôt du projet de règlement 3371-2022 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2023.
5. AFFAIRES NOUVELLES
6. QUESTIONS DES CITOYENS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

1. 436-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

437-2022 SUSPENSION DE LA SÉANCE

Vu la tenue d'une séance extraordinaire concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2023;

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la présente séance soit suspendue à 19 h 32 pour permettre la tenue d'une séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N.B. : Les résolutions 438-2022, 439-2022 et 440-2022 sont au procès-verbal de la séance extraordinaire de 19 h 30.

441-2022 REPRISE DE LA SÉANCE

À la reprise de la séance, les mêmes membres du conseil sont présents et forment quorum;

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la présente séance ordinaire soit reprise à 20 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.1. Présentation du plan de main-d'œuvre 2023

Bertrand Bilodeau, conseiller, assisté de Mme Julie Jutras, directrice des ressources humaines, présente le plan de main-d'œuvre 2023.

3.2. 442-2022 Adoption du plan de main-d'œuvre 2023

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que le plan de main-d'œuvre 2023 et l'organigramme de la Ville soient adoptés tels que présentés.

Que les postes permanents suivants soient créés :

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

<i>Poste permanents</i>	<i>Direction</i>
Superviseur(e)	Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Conseiller(ère) aux communications	Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Technicien(ne) en environnement	Direction de l'environnement et des infrastructures municipales
Chargé(e) de projets	Direction de la planification et du développement du territoire
Inspecteur(trice) en bâtiment	Direction de la planification et du développement du territoire
Partenaire d'affaires principal(e)	Direction des ressources humaines
Superviseur(e)	Direction des travaux publics
Technicien(ne) en documentation	Direction de la culture, sports et vie communautaire
Responsable de l'entretien des équipements des parcs	Direction de la culture, sports et vie communautaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3371-2022 relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2023

Le conseiller Bertrand Bilodeau donne avis de motion que le Règlement 3371-2022 Relatif aux impositions et à la tarification pour l'année 2023 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Ce projet de règlement a pour objet de pourvoir aux diverses dépenses de la Ville en déterminant les taux d'imposition des taxes et la tarification par la Ville de biens, services ou activités.

M. Bilodeau dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

5. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

6. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. François Houle :
 - Les salaires des employés de la Ville de Magog versus le marché.
- M. Robert Ranger :
 - Efficacité des employés.
- M. Pierre Charette :
 - Prise en charge par le Service-GO – Félicitations;
 - Services informatiques en impartition.

7. 443-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 39.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière